



Vos finances

Connaissez-vous votre caisse de pension?



ALBERT GALLEGOS, BCGE,
RESPONSABLE CONSEIL PATRIMONIAL ET PREVOYANCE
ALBERT.GALLEGOS@BCGE, TÉL. 022 809 33 92.

Quelles sont les questions à se poser pour permettre de connaître sa caisse de pension?

Chaque caisse de prévoyance peut être *aménagée* en fonction du rôle que l'entreprise souhaite lui donner, ceci dans des limites fixées par la loi.

Une caisse de pension reflète donc la politique sociale de l'entreprise, qui se traduit par des prestations (rentes de retraite et couvertures en cas de décès et d'invalidité) destinées aux collaborateurs et à leurs ayants droit.

Alors, quelles sont les questions à se poser pour permettre de connaître sa caisse de pension? Tout d'abord, il faut savoir que l'étendue des prestations dépend des cotisations versées par l'entreprise et vous-même. Ces cotisations sont celles fixées par la loi (prescriptions minimales) ou s'agit-il de cotisations plus élevées? Quel est votre salaire assuré? Est-il plafonné? Si par exemple vous gagnez 90'000 francs par an, mais que votre salaire assuré maximal déterminant est de 83'520 francs, cela veut dire que vous avez probablement le système minimal. Par contre, si votre salaire assuré est égal à celui

déclaré à l'AVS, alors vous avez une excellente prestation!

Taux de couverture

Une information importante à connaître est le *taux de couverture*. En effet, sauf quelques particularités, les caisses de pension doivent garantir à tout moment qu'elles peuvent honorer leurs engagements. Si ce taux est d'au moins 100%, cela signifie que la situation financière de la caisse est équilibrée. Si cela n'est pas le cas, alors des mesures d'assainissement peuvent intervenir. Cela veut dire que l'on pourrait verser une rémunération inférieure au taux d'intérêt minimal sur le capital épargné (qui est actuellement de 2%) ou que l'employeur et les employés devraient payer des cotisations supplémentaires destinées à résorber le découvert.

Placements et rendements

Il faut également se renseigner sur la manière dont la fortune

de votre caisse est placée. Est-ce qu'elle est conservatrice ou agressive? Place-t-elle 40% dans les actions ou plutôt, comme la plupart des caisses, de l'ordre de 25%? Est-ce que le rendement correspond à l'intérêt minimal de 2% que toute caisse doit verser aux assurés? Avoir un taux de couverture à 100% ne suffit pas, encore faut-il qu'une réserve de fluctuation soit également constituée. Cette réserve sert à couvrir les risques des investissements en actions et en obligations notamment. Quel est le niveau de cette réserve dans votre caisse?

Taux de conversion

Un autre élément à analyser est le taux de conversion. Celui-ci est le taux que l'on utilise pour convertir le capital accumulé jusqu'à la retraite en rente. Par exemple, si vous êtes un homme de 65 ans, que vous



avez accumulé 400'000 francs et que le taux de conversion est celui fixé par la loi pour la partie obligatoire, c'est-à-dire 6.95%, alors vous aurez une rente de 27'800 francs (à partir de 2014, le taux minimum applicable à la partie obligatoire sera de 6.8%). La plupart des réponses aux différentes questions soulevées dans cet article se trouvent dans le certificat que vous recevez chaque année, dans le règlement de prévoyance de votre caisse et dans le rapport de gestion. Bonne lecture!



La plupart des questions relatives à notre caisse de pension trouvent réponse dans le certificat annuel remis par notre employeur. MEV